



2026-02-19

INFO-FSMA

RAPPEL

L'actualité de votre Fonds de secours maladie-accident

À tous les membres du FSMA

L'heure est aux réclamations!

Remboursement de vos factures de médicaments, de soins dentaires, de soins professionnels, etc.

Le dernier exercice financier ayant pris fin le 31 décembre 2025, vous devez acheminer toutes vos factures d'ici le **28 février 2026** afin d'obtenir le remboursement des frais encourus entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025.

Prendre note que dans les semaines qui suivront, la priorité de traitement sera donnée à la prise en charge de ces réclamations. Sachez toutefois que l'équipe du FSMA continuera de déployer tous les efforts requis dans le but de traiter l'ensemble des réclamations.

Nous vous invitons à transmettre vos réclamations soit :

- via l'application mobile ou Web du FSMA à l'adresse <https://app.fsma429.ca>.
- par courriel à : depotreclamation@sfmm429.qc.ca.
- par la poste à l'adresse suivante : Fonds de secours maladie-accident
8790, avenue du Parc
Montréal (Québec) H2N 1Y6

Nous vous demandons d'inscrire votre numéro de certificat. De plus, seuls les documents reçus en format PDF sont acceptés pour les réclamations par courriel. Lors de la réception de votre réclamation, un accusé de réception vous sera envoyé.

L'équipe du FSMA